

Nouvelle gouvernance pour le Labex P2IO

Le texte ci-dessous détaille les propositions pour une nouvelle gouvernance du LABEx P2IO élaborées par le comité de suivi qui regroupe les représentants dûment mandatés des tutelles de cette structure. Elle a été amendée suite à la consultation entre les Tutelles et le COPIL actuel le 11 Juin 2014.

Bilan et évolutions contextuelles

Le Labex P2IO est l'un des premiers laboratoires d'excellence sélectionnés en France avec une très bonne évaluation du comité international pour les investissements d'avenir. Il a pour but de poursuivre et d'amplifier la dynamique à la fois théorique, expérimentale et instrumentale autour de la question de la physique des deux infinis et des origines. Depuis sa création, P2IO a eu un impact visible à la fois au niveau scientifique et technique avec une adhésion forte et un rapprochement des communautés et unités de recherche de Paris-Saclay.

Après trois ans de fonctionnement, une échéance importante pour le devenir du Labex P2IO aura lieu en 2015 et ceci requiert la préparation de la nouvelle phase du LabEx P2IO (2016-2019). Alors que le Labex a été créé très en avance par rapport à l'ensemble de la réflexion sur l'IDEX, cette nouvelle phase se déroulera dans un cadre en forte évolution avec la mise en place de l'Université Paris-Saclay, la création des départements et des schools ainsi que d'autres structures comme la SATT. Ce contexte transformé, le retour d'expérience des premières années de fonctionnement de plusieurs LABEx et le renouvellement de l'équipe de coordination font que l'ensemble des tutelles a jugé opportun de réfléchir à une évolution du Labex P2IO et de son modèle de gouvernance. L'objectif est de disposer des outils les plus adaptés à la fois

- au contexte des politiques des établissements et organismes de recherche dont les briques de base sont les unités de recherche (les UMR du CNRS, des écoles et universités et les services du CEA)
- au contexte de l'Université Paris-Saclay dont un objectif est de favoriser les actions inter-département et inter-établissement/organismes
- afin de développer en commun les grands thèmes transformants/unifiants scientifiques et techniques forts fédérant les unités de P2IO. On peut citer ici :
 - les thèmes scientifiques phares de la physique des deux infinis et de la question des origines, en couvrant tous les aspects de la théorie à l'expérience
 - les développements technologiques et instrumentaux de visibilité internationale : accélérateurs, instrumentation au sol ou dans l'espace (action inter-départements),
 - ainsi que les actions interdisciplinaires en particulier sur les défis sociétaux dans les domaines de la santé et de l'énergie.

Cette nouvelle phase du Labex touchera à la fois les outils de financement du LABEx et les organes de gouvernance afin de mieux prendre en compte le contexte Paris-Saclay et de renforcer la dynamique scientifique et technique.

Les outils du Labex

La mise en œuvre de la stratégie du Labex P2IO se décline aujourd'hui essentiellement en 3 types de financement de projets se voulant fédérateurs :

1. chaque année, les contrats doctoraux et post-doctoraux ; cet appel permet en particulier de soutenir les collaborations au sein de et avec la composante théorique du labex. C'est en effet une richesse dans le même labex de regrouper les trois composantes du

développement des sciences : la théorie, l'expérience et l'instrumentation. Une part de ce type d'appels ouvert devra être préservée pour la suite

2. un an sur deux, les projets de R&D amont, de coût moyen de l'ordre de 70k€/projet ;
3. un an sur deux en alternance avec les petits projets, les « plateformes », infrastructures de R&D de coût unitaire moyen de l'ordre de 250 k€. Les projets de plateforme sont une spécificité du Labex. Leur réalisation dure plusieurs années, et leur entrée en activité doit ensuite avoir un véritable impact collectif pour les équipes du Labex. Elle doit être en accord avec les orientations de politique scientifique des tutelles et, lorsque des ressources leur sont demandées, tenir compte des impératifs opérationnels des unités de recherche. Il est donc nécessaire de leur assurer un suivi particulier.

La direction présente du Labex a entamé avec le Copil actuel une réflexion sur une transformation de ces outils en proposant la possibilité d'introduire la notion de programme corrélant plusieurs types de financement autour du même objectif comme par exemple les upgrades du LHC, le projet CTA, la cosmologie, le projet SPIRAL2... *Le terme de « plateforme » sera utilisé dans la suite de ce texte pour représenter plus largement les « gros projets » portant des défis technologiques.*

Gouvernance

Pour ce qui est de la gouvernance, la solution proposée a pour objectif de faciliter les articulations entre les différents acteurs (la communauté scientifique, l'Equipe de direction du LABEX, la direction des Unités, et les Tutelles) en clarifiant le rôle de chacun dans les arbitrages. Ceci recouvre la définition et le pilotage de la stratégie scientifique, le processus de validation des orientations par les tutelles – qui apportent les moyens – en lien avec les directions des unités de recherche – qui sont leur relais sur site, accueillent les projets et mettent en œuvre ces moyens – et enfin le pilotage opérationnel du LABEX par son équipe de direction.

Les grandes lignes des différents rôles des acteurs et des articulations de leurs actions seraient les suivantes :

1) La direction du Labex

la direction du LABEX est formée d'un directeur et d'un directeur-adjoint nommés par les tutelles en concertation avec les directeurs d'Unité, et qui formeront une équipe (le Comité de Direction) représentant les thématiques scientifiques et pôles technologiques, en s'assurant de l'avis des directions des unités de recherche et de l'accord des tutelles. Cet organe de pilotage aura un rôle opérationnel afin de mettre en œuvre les actions du LABEX, et de proposer chaque année des orientations élaborées en consultant l'ensemble des acteurs en particulier en réunissant régulièrement l'ensemble des directeurs des unités/services. La direction du Labex s'appuie pour la sélection des projets sur un comité de sélection scientifique et technique regroupant les actuels CSPD (sélection des post-doctorants) et CSRD (sélection R&D) existants.

2) Les directions des unités de recherche

Les directions (DU) des unités de recherche (i.e. UMR du CNRS, écoles et universités et les services du CEA)

- a) travaillent avec la communauté scientifique et le Comité de Direction à l'émergence de projets fédérateurs.
- b) donnent leur avis motivé sur chaque demande impliquant leur unité où elles commentent son adéquation avec la politique et les ressources de leur unité. Cet avis est déterminant dans le processus de sélection du projet.

- c) participent à l'élaboration de la stratégie et des décisions des tutelles en exprimant leur avis sur la composition du comité de direction, le bilan et les orientations du LABEx et en participant ex-officio à la réunion du conseil des tutelles élargi. Ils peuvent être choisis par leurs tutelles comme représentant dans le conseil des tutelles délégué.

3) Le conseil des tutelles élargi et restreint

Les tutelles jouent leur rôle stratégique en validant le bilan et en discutant et approuvant les orientations du Labex lors d'une réunion annuelle du conseil des tutelles élargi aux directeurs d'Unité et en nommant des représentants éventuellement parmi les directeurs d'Unité dans un conseil des tutelles délégué assurant un accompagnement trimestriel du Labex.

Les évolutions au règlement de gouvernance présentées ici seront intégrées au règlement de gouvernance initial annexé à la **Convention de reversement** propre au Labex P2IO, signée par la FCS en tant qu'établissement porteur et par les 4 établissements partenaires du Labex : CNRS, CEA, Ecole Polytechnique et Université Paris-Sud.

Annexe 1: Description détaillées de la direction du Labex

La direction du Labex est le niveau opérationnel en charge de l'animation scientifique du LabEx, en particulier :

- la définition, le lancement et l'arbitrage des différents appels à projets, dans le cadre de processus transparents validés à posteriori par les tutelles,
- le suivi des projets sélectionnés pour lequel il mettra en place les moyens qu'il jugera bon,
- l'articulation du Labex avec l'Université Paris-Saclay, et en particulier les départements de recherche qui sont mis en place et les autres Labex,
- en lien avec ces départements et la direction de l'Université Paris-Saclay, la préparation de la stratégie scientifique du Labex et la participation à l'élaboration de la stratégie de l'Université,
- le lien direct avec l'ANR et le remplissage des obligations contractuelles telles que définies dans la Convention de reversement.

Le comité de direction est constitué de l'équipe de direction (coordinateur (-trice) et son adjoint(e)), ainsi que d'experts représentatifs des divers axes stratégiques et interfaces du Labex :

- 4 axes scientifiques, 3 axes technologiques, 2 axes transverses,
- 1 correspondant formation, en charge en particulier du lien avec les « schools » et le Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay,
- 1 correspondant valorisation, en charge en particulier du lien avec la direction Innovation/Valorisation de l'Université Paris-Saclay,
- 2 représentants des Interactions avec le monde extérieur : CNES, monde économique et industriel.

Les mandats de l'équipe de coordination et des membres du comité de direction sont de 2 ans, renouvelables. Ils ne sont pas cumulables avec la direction d'une unité de recherche du Labex. Le Comité de direction se réunit autant que de besoin pour assurer ses fonctions, et pas moins de 6 fois par an.

Le Comité de direction s'appuie sur un comité de sélection scientifique et technique regroupant les actuels CSPD (sélection des post-doctorants) et CSRD (sélection R&D) existants.

Annexe 2 : Le conseil des tutelles, délégué et élargi

Le Comité de direction rapporte au **Conseil des tutelles**, de composition identique à celui défini dans la Convention de reversement.

Ce Conseil des tutelles valide :

- la stratégie du Labex proposée par la direction du Labex, en particulier sa cohérence par rapport à la stratégie locale et nationale des tutelles ;
- la déclinaison de cette stratégie en actions, avec une vision nécessairement pluriannuelle ;
- le budget annuel ou pluriannuel en support de cette stratégie ;
- la qualité et la transparence des processus proposés pour la sélection et le lancement des projets ;
- le suivi des projets et les éventuelles propositions d'évolution nécessaires pour tenir les objectifs.

Sur convocation du coordinateur, le Conseil des tutelles se réunit au moins 1 fois par an en version élargie aux Directeurs des unités de recherche du labex (liste annexée à la Convention de reversement). Sont également invités les directeurs des départements en lien fort avec le Labex. L'équipe de direction présente le rapport de suivi des projets en cours et la proposition de stratégie du Labex élaborée par le Comité de Direction. Dans le cadre du processus de sélection des projets de « plateformes », le Conseil des tutelles élargi aux directeurs d'Unité a également la charge d'endosser les différents projets avant leur soumission à une expertise scientifique externe par le Comité de direction. Cet endossement obligatoire permettra de mettre en avant en particulier la cohérence avec les moyens et orientation des unités, avec la stratégie scientifique nationale et internationale des établissements, et avec leur politique de ressources, en accord avec les objectifs du programme des Investissements d'Avenir : le financement Labex/Idex doit être considéré comme un « fond d'amorçage », destiné à lancer un projet qui doit ensuite trouver ses propres moyens pour fonctionner. Chaque Directeur d'unité pourra ainsi exprimer son point de vue avant validation des endossements et des orientations générales par les tutelles. Par souci de cohérence, cette réunion aura lieu en amont des entretiens annuels d'objectifs et de moyens des laboratoires du Labex.

Le Conseil des tutelles nomme l'équipe de direction du LabEx (coordinateur et coordinateur adjoint) en concertation avec les directeurs d'Unité. Sur proposition de l'équipe de direction, il discute et valide la composition du Comité de Direction.

Pour un suivi régulier sur une base trimestriel du Labex les tutelles seront représentées par un ensemble de personnes (en particulier des DU, les DU étant les relais sur site de la politique des tutelles). Cette représentation sera composée d'un nombre limité de personnes qui sera en adéquation avec la proportion des forces en jeu. Par exemple avec une représentation de 6 membres :

- un membre de la FCS,
- un membre d'une unité mixte entre l'école polytechnique et le CNRS,
- deux membres d'unités mixtes entre l'Université Paris Sud et le CNRS et
- deux membres d'unités du CEA.